ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
de l'économie et du travail**

Le mercredi 8 février 2017 — Vol. 44 N° 121

Élection à la vice-présidence

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 $
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 $
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 $
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 $

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de l’économie et du travail

Le mercredi 8 février 2017 – Vol. 44 N° 121

Table des matières

Élection du vice-président, M. Paul Busque 1

Intervenants

Mme Lorraine Richard, présidente

Mme Monique Sauvé
M. Éric Lefebvre
M. Paul Busque

Le mercredi 8 février 2017 – Vol. 44 N° 121

Élection à la vice-présidence

(Douze heures)

La Présidente (Mme Richard) : Donc, bonjour. Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission de l'économie et du travail ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la vice-présidence de la commission.

Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement. Selon l'article 135 du règlement, le vice-président élu est à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection du vice-président, M. Paul Busque

Donc, je suis prête maintenant à recevoir les propositions pour le poste de vice-président. Mme la députée de Fabre.

Mme Sauvé : Mme la Présidente, je propose la motion suivante :

«Que le député de Beauce-Sud soit élu vice-président de la Commission de l'économie et du travail.»

Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Richard) : Merci. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette motion est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme Richard) : Merci. De la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, est-ce que cette motion est adoptée?

Une voix : Adopté.

La Présidente (Mme Richard) : Merci. Et, de la part du deuxième groupe d'opposition, est-ce que cette proposition est adoptée?

M. Lefebvre : Adopté.

La Présidente (Mme Richard) : Merci. Donc, je déclare donc que le député de Beauce-Sud, M. Busque, est élu vice-président de la Commission de l'économie et du travail. Et, M. le député, je peux vous assurer de mon entière collaboration. Bienvenue dans l'équipe. Ici, vous allez voir qu'on a des personnes, au niveau de la CET, qui travaillent vraiment pour tous les parlementaires. Merci beaucoup.

Une voix : Félicitations!

M. Busque : Merci beaucoup. Merci, merci, chers collègues.

La Présidente (Mme Richard) : Donc, je lève la séance de la commission. Celle-ci ayant accompli ce mandat, je déclare les travaux ajournés sine die.

(Fin de la séance à 12 h 2)